



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-André-de-Sangonis, le 14 mai 2024

« Incident en cours : coupure de la ligne téléphonique de la mairie »

Le 7 mai, la mairie a été victime d'une coupure de sa ligne téléphonique. Immédiatement, elle a saisi son prestataire, la société Orange. Après l'intervention sur place de plusieurs techniciens, le délai de rétablissement a finalement été fixé au 22 mai.

Scandalisée par ce délai, la collectivité a précisé à l'opérateur ses missions de service public et d'urgence auprès de ses concitoyens (pompes funèbres, accidents, risques majeurs, police, ...) en demandant le rétablissement immédiat du système.

Le Décret n° 2021-1281 du 30 septembre 2021 modifiant les obligations des opérateurs de communications électroniques conformément au code des communications électroniques européen renforce cette obligation de l'opérateur.

La commune souhaite avoir davantage d'informations sur les raisons de cette panne qui restent floues à ce jour, bien que la société Orange évoque la potentielle section d'un câble.

Depuis le début de l'année, cet opérateur a cumulé d'importantes défaillances sur son réseau, portant le nombre de coupures téléphoniques à un total de 17 jours. La commune envisage donc de porter ce dysfonctionnement devant la justice.

Afin de pallier au maximum ces difficultés, un fonctionnement en mode dégradé a été mis en place depuis le lundi 13 mai, en dévoyant la ligne d'accueil de la mairie et du CCAS, sur des téléphones portables.

La mairie reste active afin de résoudre ce désagrément et l'ensemble des perturbations, indépendantes de sa volonté.

Contact presse :

04 67 57 00 61 / communication@sangonis.fr

www.saintandredesangonis.fr